



Ville de Pont-Sainte-Marie

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Mme Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY

Absents : M. Julien CHENUT, M. Jacky NGUYEN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1-CREATION D'EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est une création d'emploi, sachant que la personne concernée est déjà dans les services. Elle a obtenu un concours et il s'agit donc de la nommer sur le poste adapté.

Arrivée de Laurent SINDRES-DUBOIS à 19 h 10

2-RESTRUCTURATION BATIMENT 2 ECOLE MATERNELLE JAURES – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : L'année dernière, nous avons pris une décision difficile. En mars 2025, nous avons eu l'autorisation de lancer les travaux. Mais au vu du plan de financement et du reste à charge pour la ville qui était de 400 000 €, il n'était pas question de conserver ce financement. Bien nous en a pris car de nouveaux financeurs et notamment Troyes Champagne Métropole, a revu son guide des aides et soutient maintenant la rénovation énergétique des bâtiments communaux à hauteur de 15 %. Ce qui fait qu'entre 2025 et 2026, la commune aura économisé 200 000 €. Ce n'était pas une décision évidente mais lorsque l'on est élu, il faut savoir prendre des décisions importantes afin de préserver les finances de la ville. Nous allons pouvoir lancer le marché. Les deux maitresses qui travaillaient dans les locaux concernés sont actuellement dans d'autres locaux et cela se passe bien.

Jusqu'à maintenant, nous avons travaillé sur l'intérieur des bâtiments avec 13 classes sur 20 qui ont été refaites, les blocs sanitaires, le hall, la salle des instituteurs, le bureau du directeur, la tisanerie sur la primaire Sarraïl...

Les futurs travaux vont être lourds car nous changeons l'enveloppe extérieure en isolant thermiquement les bâtiments. C'est la meilleure isolation. En fonction des études thermiques que nous avons faites, ce bâtiment nous servira de bâtiment pilote. Si les études faites correspondent à la réalité, on pourra reproduire en fonction des bâtiments, ce type de travaux.

Cathy PLAQUEVENT : On peut rappeler que le projet a été fait en accord avec les enseignants et les parents d'élèves.

Pascal LANDREAT : Oui, lorsqu'on est amené à bousculer les habitudes, les utilisateurs s'adaptent. Toute les classes sont faites en primaire Sarraïl, sauf une salle qui sert d'atelier qu'il reste à rénover. Le bâtiment entier a été refait dans son intérieur.

3-ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS POUR LA RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est un dossier qui vient de s'achever. C'est le premier dossier pour lequel nous refaisons une chaussée complète en désimperméabilisant les trottoirs et la chaussée. Cela laisse pénétrer l'eau dans le sol et évite donc de tout envoyer dans le réseau pluvial. Nous avons également végétalisé des endroits. Les travaux sont qualitatifs. C'est un dossier sur lequel nous avons travaillé en partenariat avec le bailleur Mon Logis. Que l'on soit sur le domaine public ou privé du bailleur, tout a été refait en même temps. Ensuite, chacun participe financièrement en fonction du patrimoine refait concerné. Ce dossier a été subventionné au maximum et cette délibération acte la participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 100 000 € en faveur de la ville.

4-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'assemblée a pris acte

Denis DEFER : Présentation du DOB à l'assemblée et notamment les principales mesures relatives au bloc communal (voir annexe).

Pascal LANDREAT : La hausse de la CNRACL (caisse des retraites des agents territoriales) va également impactée le budget : c'est 3 points chaque année durant 4 ans soit 60 000 € en 2025 + 60 000 € en 2026 + 60 000 € en 2027 et 60 000 € en 2028, sans toucher au nombre de salariés.

Denis DEFER présente les perspectives budgétaires 2026 : Il va falloir être encore plus rigoureux dans notre gestion de la dépense de fonctionnement, et cela, dans un contexte national très incertain.

Pascal LANDREAT : Il faut avoir à l'esprit que la barre des 5 000 habitants est vitale pour la ville car être en dessous, c'est perdre 1 M d'€. Il faut que l'on soit entre 5 000 et 5 500 habitants. Cela explique que nous ayons mis en place un certain nombre de programmes immobiliers. Notre population vieillit et il faut donc renouveler le parc de logement, et ainsi proposer des logements adaptés et répondant aux nouvelles normes. Il faut maintenir cette dynamique et cette progression. Cela nous permet de maintenir tous les services mis en place. Ces services, tous les parents les attendent. Il faut payer les agents qui assurent ces services. Rien que pour le périscolaire, c'est 1 M d'€ de fonctionnement par an pour accueillir les enfants du soir au matin, en passant par la restauration scolaire, l'aide aux devoirs...

La remarque de la Chambre Régionale des Comptes sur le suivi des demandes de subventions est importante. D'ailleurs, cette remarque est faite à toutes les collectivités. Notre difficulté est que l'on va chercher les subventions mais que les délais de paiement sont très longs. Par exemple, nous sommes toujours en attente, après 2 ans, de la somme de 330 000 €. Donc la Chambre Régionale dit aux collectivités (Région, Département, Commune), mettez en place de l'ingénierie pour gérer ce manque de trésorerie, cette défaillance de l'Etat. Soyez suffisamment agile pour vous « passer » de ces recettes de subventions en attente. Cette ingénierie, c'est être capable de bien négocier des lignes de trésorerie avec le banquier. On est passé de crise en crise, et une nouvelle crise arrive. Il faut donc faire preuve d'ingéniosité, car je vous rappelle que les collectivités ne peuvent pas voter de budget en déséquilibre, contrairement à l'Etat.

Autre dysfonctionnement de l'Etat, la perception de la taxe d'aménagement. Auparavant la taxe était gérée par la DDT et tout allait bien. Bercy a décidé de reprendre les choses en main, sauf qu'entre le moment où on lui a dit, on l'enlève à la DDT et on vous redonne la gestion de cette taxe, il y a eu une période d'adaptation des services fiscaux, d'où la non-perception pour la ville de 240 000 €. On est donc toujours obligé de s'adapter. J'espère que la solution va être trouvée. Il y a des communes dans l'agglomération où le manque à gagner est pire que nous.

Denis DEFER : Concernant les résultats 2025, l'épargne brute est de 321 839 € soit une progression significative de l'épargne brute de 132 %, due à une diminution des dépenses de fonctionnement de 3,5% et une stabilisation des recettes. Autre point significatif, l'encours de dette est réduit à 10,89 années, et ce, grâce à l'augmentation de notre épargne.

Les résultats pour 2025 sont de 182 597,60 € et est entièrement affectable au budget 2026 alors que la plus grande partie du résultat 2024 avait été affecté à la couverture du besoin de financement.

Concernant les recettes de fonctionnement, une perte d'environ 100 000 € sur la fiscalité locale a été constatée due notamment à une baisse des bases définitives par rapport aux bases notifiées par l'Etat.

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci ont été maîtrisées sur l'ensemble des chapitres.

Certaines charges à caractère général comme l'énergie ou l'achat de repas ont été légèrement dépassées (températures plus basses que prévues, augmentation du TVD et du TICGN pour les fluides et nombres d'enfants inscrit à la cantine supérieur aux prévisions pour les achats de repas).

Les charges de personnel ont été parfaitement maîtrisées avec un réalisé à 99,29 % des prévisions. Ce poste représente un peu plus de 53 % de notre budget total.

Concernant les charges de gestion courantes et notamment les indemnités des élus, le réalisé 2025 s'élève à 97 313,20 € (hors cotisation de retraite et sécurité sociale part patronale soit 10 000 € en plus) soit - 4 723 € par rapport à 2024.

Pascal LANDREAT : Je fais une parenthèse sur les indemnités des élus. On est à 107 000 € en 2025. Nous étions à 117 000 € en 2023. On constate donc baisse de 10 % mais pas sur le montant de l'indemnité versée à chaque élu. Ce n'est pas une vision que je partage. J'estime qu'un Conseiller délégué qui perçoit un peu plus de 200 €/mois, un adjoint un peu plus de 600 € et le maire 1 600 €, ses indemnités sont justifiées par rapport à l'engagement de chacun. Par contre, nous avons un adjoint en moins, cela explique cette baisse. Je ne ferais jamais d'économie sur l'investissement des élus et je l'assume. Parce que gérer, c'est décider, c'est assumer.

Concernant les taux d'imposition, nous ne les avons pas augmentés depuis 2009 et nos taux sont à près de 38 %. Si on se compare à deux communes qui sont sur notre agglomération et qui sont dans la même strate d'habitants que nous, on constate qu'à Rosières le taux est de 41 %, c'est 500 000 € en plus par an. Et Saint Julien les 45,46 %, c'est 800 000 € en plus par an. Nous avons résisté à la facilité d'augmenter les impôts durant ces années et je n'ai pas l'impression que nous avons moins de services que dans la plupart des communes.

Denis DEFER : Nous avons un manque à gagner de 585 099 € qui correspond à un dispositif, le coefficient correcteur, qui est une compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation. L'Etat estime que nous sommes surcompensés et donc nous enlève cette somme. Si la taxe d'habitation avait été maintenue, nous aurions touché cette somme.

Les charges de personnel sont en baisses, grâce au non-remplacement des départs d'agents (retraite, non reconduction de contrat...) et ce, malgré diverses augmentations 2026 (cotisations, augmentation du SMIC, mise en place de la réforme de la protection sociale, hausse cotisation IRCANTEC...).

Il y a une baisse du nombre d'agents entre 2024 et 2025, soit une charge de personnel qui s'élève à 53,73 %, bien en dessous de la moyenne de notre strate qui est de 57 %.

Les charges à caractère général sont en hausses et il conviendra de réduire cette enveloppe, malgré une gestion drastique des services. En effet, nous subissons l'augmentation des contrats de maintenance, des assurances, des prix des repas à la restauration scolaire, et ce malgré les renégociations effectuées.

Les charges de gestion courante sont en baisses (principalement le soutien au CCAS et aux associations) grâce au reliquat positif du CCAS de 16 000 €.

Concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 2026, l'objectif maximum d'augmentation des dépenses de fonctionnement est inférieur à celui fixé au début du mandat (1,1 % contre 1,80 %).

Pascal LANDREAT : Ce qui est important, c'est que nous avons conservé notre objectif fixé en 2020 avec 1,1 % d'augmentation globale alors que la moyenne nationale des villes de notre strate est de 3,4 % d'augmentation.

Denis DEFER : les investissements envisagés pour 2026 sont :

- Finalisation de la renaturation et désimperméabilisations des rues Ravel, Chopin, de l'impasse des violettes et de la résidence des tulipes : 510 000 €

- Finalisation de l'aménagement de l'Eco quartier phase 4 : 450 000 €

- Finalisation de rénovation de l'éclairage public : 150 000 €

- Lancement du marché de la restructuration du bâtiment 2 de la maternelle Jaurès et engagement des premiers travaux : 350 000 €

Autres investissements envisagés :

Travaux d'embellissement du groupe scolaire : 35 000 €

Travaux de voiries, réseaux et sécurité : 160 000 €

Travaux bâtiments communaux divers (mise en conformité éclairages, protection foudre, étanchéité, cheneaux, BAES...) : 110 000 €

Acquisitions diverses (machines d'entretien, mobilier...) : 50 000 €

Concernant le détail des emprunts, au 31 décembre 2026, nous aurons remboursé 1 M d'€ sur le total de nos emprunts.

Pascal LANDREAT : Quelques éléments de compréhension sur les bases foncières. Nos bases représentent 7,5 M€. 1/3 correspondent aux propriétaires, 45 % des bases sont les entreprises. Lorsque l'Etat applique une revalorisation de 0,8 % pour cette année, cela ne s'applique pas sur les bases des entreprises. C'est l'Etat qui a fait cette règle. Aussi, il n'y a pas de dynamique sur près de la moitié de nos bases et donc pas de revalorisation. C'est une grande perte de ressources fiscales pour nous car nous avons beaucoup d'entreprises sur notre territoire, ce dont je me félicite.

Concernant la trajectoire de notre désendettement, nous étions à 24 ans en 2024. Nous sommes à 10 ans en 2025, à 8 ans en 2026 et à 6 ans en 2027. Ce désendettement est lié à notre capacité d'autofinancement. J'ai lu un courrier d'André Laignel qui a été secrétaire de l'AMF et qui explique la capacité d'autofinancement des collectivités et moi, je vais vous expliquer pourquoi notre capacité d'autofinancement a été dégradée. Nous avons eu une crise énergétique entre 2022 et 2024. Face à cette crise, il a fallu réagir car si nous ne faisons rien, nous aurions eu des dépenses exponentielles du prix de l'électricité, surtout sur l'éclairage public. Nous avons 3 solutions : ne rien faire et la situation aurait été catastrophique. 2^{ème} solution : augmenter les impôts, choix que nous n'avons pas fait. 3^{ème} solution : face à un événement imprévisible, nous prenons dans notre « bas de laine ». Nous avons fait le choix de faire des travaux sur le changement en Led de l'éclairage public, bien que cela ne soit pas inscrit dans notre mandat. Nous l'assumons car le résultat, c'est 60 % d'économie pour les consommations. Donc en prenant sur la trésorerie, on baisse notre capacité d'autofinancement. En 2025, vous avez vu que celle-ci a de nouveau augmenté de 132 %.

Je vous lis donc ce qu'a écrit André Laignel, ancien secrétaire de l'AMF et président du Comité des finances locales : « *Le budget 2026, catastrophique pour les collectivités, aura des effets récessifs, je le crains. Le budget 2025 était déjà brutal pour les collectivités qui ont « amorti » le choc en recourant davantage à l'emprunt et à l'autofinancement en piochant massivement dans leur trésorerie. Mais ceci ne peut pas se faire éternellement et beaucoup de collectivités ne pourront pas compenser de nouveau les coupes budgétaires et les baisses de moyens en 2026* ».

Il faut savoir que 50 % des Départements sont dans le rouge ! On a aujourd'hui des départements qui vendent du patrimoine, des biens. Mais cela ne durera pas éternellement et il faudra trouver l'argent ailleurs pour pouvoir survivre. Donc avec notre choix, nous avons été capable de maintenir nos services à la population. On fait des économies et on arrive à passer les crises. Mais cela veut dire qu'il faut prendre ses responsabilités, c'est décider, c'est assumer. Et c'est sûr que cela ne peut pas plaire à tout le monde. Mais c'est notre choix.

5-DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES PARCELLES AM135, AM136, AM137 ET AN134 RUE DANTON ET RUE MARC VERDIER

Adopté à l'unanimité

6-CONVENTION DE SERVICES PARTAGES RELATIVES AUX ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Adopté à l'unanimité

7-MAINTIEN DE L'OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE MODIFICATION ET DE RAVALEMENT DE FACADES

Adopté à l'unanimité

8-INSTAURATION DE PERMIS DE DEMOLIR ET DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION ET A LA MODIFICATION DE CLÔTURES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Adopté à l'unanimité

9-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous avons une convention avec le Département et également avec Troyes Champagne Métropole. Cela nous permet d'avoir une offre plus large.

10-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'INSTITUT MONDIAL D'ART DE LA JEUNESSE UNESCO

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cela fait plusieurs années que nous travaillons et accueillons l'UNESCO au sein même de nos locaux.

11-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La Fondation du Patrimoine a soutenu pour la restauration de la Baie n° 20. Nous poursuivrons ce partenariat pour la Baie n° 16.

12-DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Je suis maire depuis 2001 et c'est la première fois que nous prenons ce type de délibération. Mais elle est nécessaire suite à des faits graves qui sont intervenus. J'ajoute qu'il y a eu deux plaintes de déposées.

Remise de la médaille d'échelon vermeil pour 30 années de service à la collectivité à Joël COFFINET et Cathy PLAQUEVENT.

Remerciements à Isabelle EULLAFFROY, qui n'a pas souhaité repartir pour un nouveau mandat mais qui a fait un vrai travail de fond pour le milieu associatif.

La séance est levée à 20 h 55

**Le Maire
Pascal LANDREAT**

